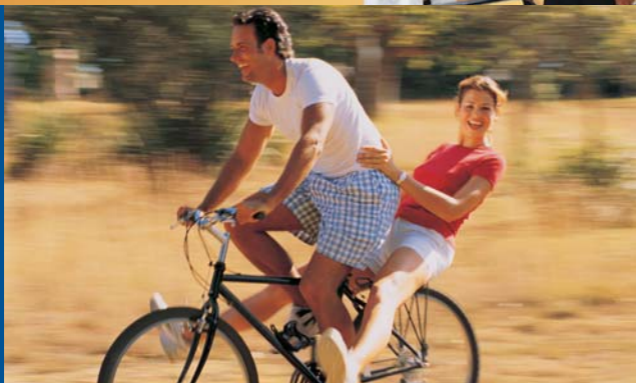


LA PHYSIOTHÉRAPIE...



TOUT AU LONG DE VOTRE VIE !

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec regroupe les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique.



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec



www.oppq.qc.ca



Au bureau comme à la maison... vous en avez plein le dos d'avoir mal ? Vous avez de sérieuses raideurs et de la douleur à la suite d'une blessure de sport ? Vous avez besoin de soins de physiothérapie à domicile ? Vous êtes victime d'un accident de travail ou de la route ? Vos articulations vous font souffrir ? Vous désirez stimuler le développement moteur de votre enfant ou encore trouver des solutions à vos problèmes de posture ?

**Il est temps d'avoir
recours à la
physiothérapie !**

Le physiothérapeute et le thérapeute en réadaptation physique : des professionnels compétents au service de la population !

Le physiothérapeute et le thérapeute en réadaptation physique sont les seuls professionnels de la physiothérapie reconnus par le système professionnel québécois. Le physiothérapeute est de formation universitaire et le thérapeute en réadaptation physique, de formation collégiale. Le physiothérapeute œuvre auprès des personnes qui ont des problèmes touchant le système musculosquelettique (les os, les muscles et les articulations), neurologique et cardiorespiratoire. Le thérapeute en réadaptation physique intervient, plus particulièrement, dans les domaines musculosquelettique et neurologique. Tous deux exercent leur profession en étroite collaboration avec les autres professionnels de la santé.

Pour porter le titre de physiothérapeute (pht), il faut avoir complété un « Baccalauréat en sciences » en physiothérapie et être membre de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). Pour porter le titre de thérapeute en réadaptation physique (T.R.P.)¹, il faut avoir complété un diplôme collégial en « Techniques de réadaptation physique » et être membre de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). L'Ordre a pour mission de protéger le public en surveillant l'exercice de la physiothérapie par ses membres et en contribuant à leur développement professionnel. Ce faisant, l'Ordre assure ainsi un contrôle sur l'admission à la profession, sur la pratique, sur les normes de qualité ainsi que sur le respect du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* et des règlements.

Avec les professionnels de la physiothérapie, vous êtes entre bonnes mains !

Le physiothérapeute et le thérapeute en réadaptation physique possèdent les connaissances et les compétences pour intervenir auprès de différents types de clientèles dans des activités des plus variées, qu'elles soient liées au travail, aux loisirs ou à la vie quotidienne. Qui plus est, soucieux d'être à la fine pointe des derniers développements dans leur domaine d'exercice, le physiothérapeute et le thérapeute en réadaptation physique se perfectionnent constamment.

Les professionnels de la physiothérapie vous aident à soulager votre problème, à retrouver le maximum de vos capacités physiques en fonction de votre potentiel de récupération et à reprendre une vie active ! Une intervention pertinente, posée au bon moment, fait toute la différence et permet d'apporter les solutions adaptées à vos besoins.

¹ Les titres réservés aux thérapeutes en réadaptation physique sont les suivants : « thérapeute en réadaptation physique », « thérapeute en physiothérapie », « technicien en physiothérapie », « technicienne en physiothérapie », « technicien en réadaptation physique » et « technicienne en réadaptation physique ».

Dans quel cas consulter un professionnel de la physiothérapie ?

Peu importe l'âge de la personne, la physiothérapie s'applique à un vaste éventail de problèmes tels que :

- accident de travail ou de la route ;
- blessure de sport ;
- maux de dos, de cou ou de tête ;
- manque de souplesse et raideurs articulaires ;
- problème de posture ;
- arthrite, tendinite, bursite et épicondylite ;
- séquelles d'une fracture, entorse ou foulure ;
- problème d'ordre neurologique (accident vasculaire cérébral, sclérose en plaques, paralysie, etc.) ;
- pertes urinaires ;
- retard du développement moteur de l'enfant ou problème orthopédique ;
- amputation ;
- troubles respiratoires ;
- grands brûlés ;
- tout autre cause entraînant une perte d'autonomie.

Dois-je avoir une référence médicale pour consulter en physiothérapie ?

Vous pouvez consulter **directement** un physiothérapeute en clinique privée sans avoir vu un médecin au préalable. Toutefois, pour consulter un thérapeute en réadaptation physique, il vous faudra une évaluation faite par un physiothérapeute ou un diagnostic médical non limité aux symptômes, lequel indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte, et ce diagnostic doit être accompagné du dossier documentant l'atteinte. La CSST, la SAAQ, l'IVAC et certaines compagnies d'assurances personnelles exigent une ordonnance d'un médecin pour rembourser les frais. De plus, pour certaines compagnies d'assurances, il est impératif que les traitements soient dispensés par un physiothérapeute. Informez-vous auprès de votre assureur !





Les professionnels de la physiothérapie, des niveaux de responsabilité différents.

Le physiothérapeute exerce l'ensemble des activités professionnelles du champ de la physiothérapie. À ce titre, le physiothérapeute procédera à une évaluation de votre condition et élaborera un plan de traitement adapté spécifiquement à vos besoins. Par ailleurs, le thérapeute en réadaptation physique, selon ses niveaux de responsabilité, pourra également procéder à une évaluation et élaborer un plan de traitement. Les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique travaillent en étroite collaboration.

Comment procèdent les professionnels de la physiothérapie ?

Votre physiothérapeute ou votre thérapeute en réadaptation physique entreprendra le traitement, lequel inclut des conseils judicieux afin de soulager votre problème, de vous aider à maintenir ou à retrouver un maximum de capacité fonctionnelle et de vous permettre de mener une vie active.

Pour accélérer votre rétablissement, les professionnels de la physiothérapie vous proposent, dans certains cas, un programme d'exercices à faire à domicile, en fournissant les explications requises. Ils sont également en mesure de vous donner des conseils de prévention pour éviter que le problème ne réapparaisse ou ne s'aggrave.

Par la suite, votre physiothérapeute ou votre thérapeute en réadaptation physique s'assure du suivi de votre condition afin d'adapter le plan de traitement et le programme d'exercices.

Quels sont les moyens utilisés pour traiter en physiothérapie ?

Selon le problème identifié, la physiothérapie fournit divers moyens en vue de diminuer la douleur, réduire l'inflammation, augmenter le mouvement et l'endurance, régulariser le tonus, rééduquer la force musculaire, le contrôle moteur, la souplesse et l'équilibre. Voici les traitements que l'on retrouve en physiothérapie :

- les exercices (renforcement, souplesse, coordination, équilibre, proprioception, posture, endurance, etc.); la rétroaction biologique (biofeedback, etc.);
- l'électrothérapie (ultrasons, lasers, stimulations électriques et autres) et les agents physiques (chaleur, glace, bains tourbillons, exercices en piscine, etc.);
- divers moyens de traitement et de rééducation tels que la thérapie manuelle (massages, mobilisations, manipulations), l'entraînement à la marche, la stimulation motrice et sensorielle, etc.

Où retrouve-t-on un professionnel de la physiothérapie ?

Au Québec, le physiothérapeute et le thérapeute en réadaptation physique exercent leur profession, selon leurs qualifications, en tant que cliniciens, consultants, chercheurs, enseignants ou gestionnaires dans les centres hospitaliers, CLSC, écoles pour enfants handicapés, centres de réadaptation et CHSLD. Ils pratiquent au sein de cliniques privées, de cabinets de consultants, en industrie, en entreprise et peuvent dispenser des soins à domicile.



Qui défraie le coût des traitements ?

En général, dans le réseau public, les coûts reliés aux traitements de physiothérapie sont défrayés par le gouvernement. Dans les cliniques privées, les frais sont déboursés par les clients, les assurances médicales personnelles, la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ou par l'Indemnisation aux victimes d'actes criminels (IVAC).

Quels sont vos droits?

À titre de client, vous avez droit à une information complète et au secret professionnel. Si vous mettez en doute la compétence ou l'intégrité de votre physiothérapeute ou de votre thérapeute en réadaptation physique, vous pouvez porter plainte au Bureau du syndic de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

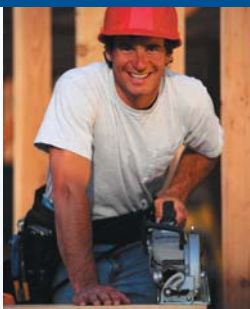
Vous cherchez un professionnel de la physiothérapie?

Pour connaître les services de physiothérapie offerts près de chez vous, communiquez avec l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec au (514) 351-2770 ou au numéro sans frais 1 (800) 361-2001. Visitez également le site Internet de l'OPPQ au www.oppq.qc.ca

La physiothérapie constitue le premier pas vers le retour à une vie active !



**LA PHYSIOTHÉRAPIE...
TOUT AU LONG
DE VOTRE VIE !**



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
7101, rue Jean-Talon Est, bureau 1120
Anjou (Québec) H1M 3N7
Tél. : (514) 351-2770 et 1 800 361-2001
Courriel : physio@oppq.qc.ca
Site Web : www.oppq.qc.ca